

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 47 (1949)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: Démission du directeur du cadastre du canton de Vaud

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

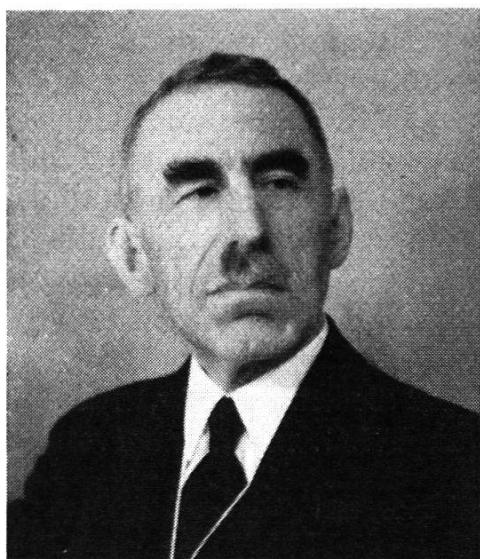
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démission du directeur du cadastre du canton de Vaud



Dans sa séance du 25 octobre 1949, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris acte du fait que M. le Prof. Dr. Louis Hegg, ayant atteint la limite d'âge, quitte ses fonctions de directeur du cadastre vaudois à fin décembre 1949. Le Conseil d'Etat a exprimé au démissionnaire, en termes élogieux, les remerciements qui lui sont dus pour l'accomplissement d'une tâche considérable au cours de 37 ans de services à l'Etat, dont 30 ans en qualité de directeur du cadastre.

En remémorant ici d'abord l'activité professionnelle de M. Louis Hegg, nous voulons nous acquitter d'un devoir agréable et lui dire aussi notre reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la mensuration cadastrale suisse et particulièrement au cadastre vaudois.

Né le 10 mai 1884 à Chexbres, Louis Hegg a fréquenté les écoles primaires à Chexbres, l'école industrielle de Lausanne (1897-1900), puis la «Oberrealschule und Handelsschule» à Aarau (1900-1902). Il fut admis au stage de géomètre en 1906 et, après 4 ans d'apprentissage au bureau du géomètre breveté Edouard Panchaud à Lausanne, il acquit en 1910 le brevet de géomètre officiel vaudois, que l'ordonnance fédérale de 1910 sur les mensurations cadastrales déclara équivalent au diplôme fédéral de géomètre du registre foncier. Jusqu'en 1911, le jeune géomètre continue d'exercer la profession au bureau Panchaud, puis il passe à la Direction des travaux de la ville de Lausanne comme géomètre-adjoint (1911-1912). A partir du 1^{er} janvier 1913, il devient géomètre attaché à la Direction du registre foncier du canton de Vaud, qui est aujourd'hui la Direction du cadastre. Il s'agit alors de connaître à fond les opérations techniques et aussi la partie administrative de la nouvelle mensuration cadastrale suisse, et pour cela Louis Hegg fait, en 1913, un stage de pratique de 3 mois au Bureau fédéral du registre foncier et au Service topographique fédérale à Berne. Le 8 septembre 1919, il est nommé par le

Conseil d'Etat du canton de Vaud au poste de directeur du cadastre vaudois, pour succéder à M. E. Brun-Jordan décédé la même année.

Monsieur Hegg n'a pas borné là son activité. Il a fait, parallèlement à sa tâche de géomètre, une belle carrière universitaire. En 1916, il fut chargé de cours à la section des géomètres de l'école d'ingénieurs de l'Université de Lausanne. Il suivait encore les cours de l'école des sciences sociales et, terminant ses études, il présenta en 1923 une thèse intitulée «Etude sur le cadastre» qui lui valut le grade de Docteur ès sciences sociales. Nommé professeur extraordinaire de la mensuration cadastrale en 1932, il eut le 27 janvier 1933 sa leçon inaugurale sur les méthodes et les problèmes de la mensuration cadastrale suisse.

Le zèle de M. Louis Hegg et ses soins constants pour le cadastre l'ont porté aux honneurs de diverses missions. De 1924 à 1926, à l'appel du Ministère des finances de la Turquie, il séjournra deux fois dans ce pays pour y organiser le cadastre. Il a été nommé président de la Commission cantonale du registre foncier, puis membre de la Commission fédérale des examens de géomètres, dont il est le vice-président depuis 1945. En 1927/28, il présidait la Conférence des organes fédéraux et cantonaux de surveillance du cadastre. Le comité permanent de la Fédération internationale des géomètres et le comité central de la Société suisse des mensurations et améliorations foncières eurent aussi recours à M. le Prof. Dr. Hegg pour la présidence du comité d'organisation du 7^e Congrès international des géomètres tenu à Lausanne dans la deuxième semaine d'août 1949. Disons aussi que les bons services de M. le Prof. Hegg ont encore été appréciés en dehors des milieux professionnels. Il a été membre du Conseil de paroisse de Pully, son lieu de domicile, dès 1938 et il n'a quitté ce conseil qu'après en avoir été le président dans les années 1946 et 1947. M. Louis Hegg a fait sa carrière militaire dans les troupes du génie; il est parvenu au grade de lieutenant-colonel, attaché à l'état-major du service territorial, et fut licencié à fin 1937.

Beaucoup de publications témoignent du savoir et de l'expérience de M. Louis Hegg. A part un grand nombre de communications dans la Revue technique suisse des mensurations et du génie rural, nous mentionnons comme ouvrages de plus grande envergure: «Etude sur le cadastre» (Lausanne 1923), «Répertoire de la jurisprudence fédérale concernant la tenue du registre foncier 1912-1929» (en collaboration avec M. Aloys Morand, avocat; Lausanne 1929), «La mensuration cadastrale» (Bulletin technique de la Suisse romande 1944), «Le cadastre vaudois» (Lausanne 1949).

M. le Prof. Dr. Louis Hegg a donné à toutes les tâches qui lui étaient confiées et aux devoirs qui lui incombaient le meilleur de ses forces et l'attention la plus soutenue. Autorités, collègues et subordonnés en rapport avec lui n'auraient pu désirer un collaborateur plus consciencieusement laborieux. Sa bonté le portait en toutes circonstances à la conciliation dans les conflits d'opinions et d'intérêts. Les géomètres vaudois, en particulier, sauront reconnaître que leur directeur du cadastre a toujours été un défenseur bienveillant de leurs intérêts dès qu'il les savait bien

fondés. Le succès du récent Congrès international des géomètres à Lausanne est dû pour une bonne partie à la façon de travailler et au dévouement de M. Hegg, président du comité d'organisation. Toutes les publications de M. Louis Hegg accusent également ce caractère positif, qui a fait de ces ouvrages un guide dans la matière estimé par les professionnels et très utile à d'autres milieux intéressés.

Les autorités, les collègues et le corps des géomètres sont reconnaissants à M. le Prof. Dr. Louis Hegg de son grand travail pour le mieux du registre foncier et de la mensuration cadastrale. Tous lui souhaitent dans la retraite bien méritée la bonne conservation de sa santé et de ses capacités intellectuelles, pour que sa nature laborieuse et son penchant puissent encore longtemps soutenir la cause du cadastre qui lui a toujours tenu à cœur.

Hy

Rücktritt von Kantonsgeometer Otto Goßweiler



Mit Kantonsgeometer Otto Goßweiler, dessen Rücktritt infolge Erreichens der Altersgrenze auf Jahresende 1949 vom Regierungsrat des Kantons Aargau unter Verdankung der geleisteten Dienste genehmigt wurde, verläßt der letzte jener Equipe von leitenden Vermessungsaufsichtsbeamten, der die ersten Jahrzehnte schweizerischer Grundbuchvermessung in die Hand gelegt waren, seinen amtlichen Posten. Überblickt die jüngere Generation die Jahre und Taten seit 1912, stellt sie eine Fülle gesetzgeberischer und organisatorischer Arbeiten, durchgeföhrter Meliorationen und Vermessungen fest, die zur Hochachtung herausfordern. Diese jüngere Generation, die eine umfassendere Vorbildung genießen und ein erfolgreich in Gang gesetztes Werk zur Weiterführung übernehmen durfte, wird die Schwierigkeiten, vor die sich ihre Vorgänger gestellt sahen, die Initiative und das Können, mit denen diese Schwierigkeiten erfolgreich überwunden wurden, immer in dankbarer Erinnerung behalten.